



SECTION 1 – IDENTIFICATION

Produit: B7406 BASE DE TEINTURE À ESSUYER RICHE
Utilisation du Produit: TEINTURE ESSUYÉE
..... USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT

Fabricant/Fournisseur: KATILAC COATINGS INC.
391 HANLAN ROAD, UNIT #1, WOODBRIDGE, ONTARIO L4L 3T1

N° de téléphone d'urgence: ... 905-856-6464 (lundi - vendredi 8:00-4:00)
840 APPLEBY LINE, BURLINGTON, ONTARIO L7L 2Y7

N° de téléphone d'urgence: ... 905-637-2931
www.katilaccoatings.com

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

SGH Classification:

Liquides inflammables (Cat. 2)
Nocif par inhalation (Cat. 4)
Irritation cutanée (Cat. 2)
Irritation oculaire (Cat. 2)
Cancérogénicité (Cat. 2)
Toxicité pour la reproduction (Cat. 1B)
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique (Cat 3) - effets narcotiques, irritation respiratoire
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique (Cat. 2) - l'ingestion peut endommager le nerf optique
Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées (Cat. 2) - foie, reins, système nerveux, audition
Danger par aspiration (Cat. 1)

SGH Éléments d'étiquetage, y compris les Conseils de Prudence:

Pictogramme:



Mention d'Avertissement:..... Danger

Organs Cibles:

Système nerveux central, yeux, peau, système respiratoire, système reproducteur, nerf optique, foie, reins.

Mention du Danger:

H225: Liquide et vapeur très inflammables.

H332: Nocif par inhalation.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H336: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H371: Peut causer des dommages aux organes - l'ingestion peut endommager le nerf optique.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de Prudence:

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.

P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240: Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241: Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et équipement.

P242: Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

P243: Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.

P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P260: Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols.

P271: Utiliser le produit seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P332+P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

P331: Ne PAS faire vomir.

P308+P311: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405: Garder sous clef.

P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser de la mousse, de l'eau pulvérisée, une poudre chimique et / ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

P501: Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, provinciales, étatiques et fédérales.

SECTION 3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

INGREDIENT DANGEREUX	NUMÉRO CAS	% p/p
Xylène	1330-20-7	7,00-13,00
Éthylbenzène	100-41-4	1,00-5,00
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers) (C8 à C10)	64742-95-6	15,00-40,00
Acétate de l'éther monométhylque du propylène glycol	108-65-6	7,00-13,00
Éther monométhylque de propylène glycol	107-98-2	1,00-5,00
Éthanol	64-17-5	7,00-13,00
Méthanol	67-56-1	1,00-5,00
Triméthyl-1,2,4 benzène	95-63-6	15,00-40,00
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	5,00-30,00
Triméthyl-1,2,3 benzène	526-73-8	0,50-5,00
Cumène	98-82-8	0,00-1,00
Acétate de l'éther monométhylque du propylène glycol (beta-)	70657-70-4	0,10-1,00

SECTION 4 – PREMIERS SOINS**Inhalation:**

Ce produit est (extrêmement) inflammable. Prenez les précautions appropriées (par exemple, enlevez toute source d'inflammation). Retirer la source de contamination ou déplacer la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié doit administrer de l'oxygène d'urgence. Transporter rapidement la victime dans un centre de soins d'urgence.

Ingestion:

Ne donnez jamais rien par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou est inconsciente ou convulsée. Demander à la victime de bien rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Demander à la victime de boire de 60 à 240 mL (2-8 oz) de l'eau. Si les vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration. Demander à la victime de rincer à nouveau la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Yeux:

Rincer immédiatement l'œil ou les yeux contaminés avec de l'eau tiède coulant doucement pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant la (les) paupière (s) ouverte (s). Si une lentille de contact est présente, ne retardez pas l'irrigation ou n'essayez pas de retirer l'objectif. Veillez à ne pas rincer l'eau contaminée dans l'œil non affecté ou sur le visage. Consulter immédiatement un médecin.

Peau:

Retirez le plus rapidement possible les vêtements, les chaussures et les articles en cuir contaminés (p. Ex., bracelets de montre, ceintures). Rincer immédiatement avec de l'eau tiède pendant 15 à 20 minutes. Si l'irritation persiste, répétez le rinçage. Obtenir un avis médical décomposer complètement les vêtements, les chaussures et les articles en cuir avant de les réutiliser ou de les jeter.

Symptômes et effets les plus importants:

Contient du méthanol. Ne peut pas être rendu non-toxique. Avaler même de petites quantités de méthanol peut causer la cécité. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). La dépression du SNC est caractérisée par des maux de tête, des vertiges, des nausées, des vomissements et une incoordination.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial:

Le traitement doit être basé sur le bon jugement du médecin et sur les réactions individuelles du patient.

SECTION 5 – MEASURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**Agents extincteurs appropriés et inappropriés:**

Dioxyde de carbone, mousse anti-alcool, brouillard d'eau, poudre chimique. N'utilisez pas de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit dangereux:

Les vapeurs de ce produit sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme provoquant une explosion et un incendie. N'utilisez jamais de chalumeau de soudage ou de coupe, ou près du tambour (même vide) car le produit (même les résidus) peut s'enflammer de manière explosive. Tous les contenants, y compris les seaux, les fûts, les wagons-citernes et les camions devraient être mis à la terre et / ou collés lorsque le matériel est transféré. Conformément aux règlements nord-américains sur la sécurité incendie et la santé au travail - incluant la partie 4 du Code national de prévention des incendies du Canada (CNPI), la norme NFPA 30 (Flammable and Combustible Liquids Code) et la norme OSHA 29 CFR 1910.106 - il est strictement interdit d'entreposer, de manipuler ou d'utiliser toute matière classée comme liquide inflammable de classe 3 (incluant les groupes d'emballage I, II et III) dans les sous-sols, les fosses ou les zones souterraines. Assurez-vous que toutes les sources potentielles d'inflammation - y compris la chaleur, les étincelles, les flammes nues, les surfaces chaudes et les décharges statiques - sont éliminées. Ces matières produisent des vapeurs plus lourdes que l'air qui s'accumulent dans les endroits bas et mal ventilés, créant un risque grave d'incendie et d'explosion. Utilisez uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles et de l'équipement électrique antidéflagrant dans les zones de manutention.

Produits de combustion dangereux:

Monoxyde de carbone et / ou dioxyde de carbone. Oxyde d'azote et chlorure d'hydrogène.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants ou structures exposés au feu. Le produit flottera et pourra être rallumé à la surface de l'eau. Restez au vent du feu. Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence:

Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Éliminez toutes les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Empêcher toute fuite ou déversement supplémentaire si cela peut être fait en toute sécurité. Ne laissez pas le produit pénétrer dans les égouts. Contenir et endiguer les déversements. Absorber avec un matériau inerte, placer dans un récipient adapté. Signaler et éliminer conformément aux réglementations locales.

SECTION 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention:

Utiliser dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeur ou de brouillard. Utiliser des outils, des équipements et un système de ventilation antidéflagrants. Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charge électrostatique. Toujours broyer et coller les conteneurs.

Conditions de sûreté en matière de stockage:

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites et l'évaporation.

SECTION 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite de seuil:

100 ppm ACGIH est. (Xylène)
20 ppm ACGIH est. (Éthylbenzène)
1000 ppm ACGIH est. (Éthanol)
200 ppm ACGIH est. (Méthanol)

Contrôles d'ingénierie:

Utiliser un système d'échappement et/ou de ventilation local, mécanique et antidéflagrant pour éviter l'exposition et l'accumulation de vapeurs. Maintenir les limites d'exposition en dessous des seuils recommandés.

Équipement de protection individuelle:**Protection respiratoire:**

Lorsque l'évaluation des risques indique que les appareils de protection respiratoire à purification d'air sont appropriés, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué pour la concentration et le type de produits dangereux sur le lieu de travail. Utiliser des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées. Utiliser des respirateurs en guise de secours aux contrôles techniques, si nécessaire.

Protection des mains:

Manipuler avec des gants pour minimiser le contact avec la peau. Inspectez les gants avant l'utilisation. Utiliser une technique d'enlèvement des gants appropriée (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter tout contact de la peau avec le produit. Éliminer les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Se laver les mains soigneusement.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales et/ou écran facial. Utilisez un équipement de protection oculaire testé et approuvé selon les normes gouvernementales appropriées.

Vêtements de protection:

Vêtements imperméables, ignifuges, vêtements de protection antistatiques. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de matières dangereuses sur chaque lieu de travail.

Mesures supplémentaires

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, fumer ou boire là où le matériau est manipulé, traité ou stocké.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique:	Liquide
Couleur / Odeur:	Transparent, brun avec une odeur de solvant
Point de fusion et point de congélation:	Non disponible
Point d'ébullition:	74-79°C est. (Éthanol)
Inflammabilité:	Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité:	19% est. (Éthanol)
Limite inférieure d'inflammabilité:	0,6% est. (Solvant naphta (fraction des aromatiques légers) (C8 à C10))
Point d'éclair:	12,5°C coupelle fermée, méthode Tag (Éthanol)
Température d'auto-inflammation:	277°C est. (Éther monométhyle de propylène glycol)
Température de décomposition:	Ne s'applique pas en fonction des conditions normales de travail
pH:	Non disponible
Viscosité (cinématique):	12-15 secondes à 25°C
Solubilité dans l'eau:	Négligeable
Coefficient de partage:	n-octanol/eau (valeur logarithmique) Non disponible
Pression de vapeur:	Non disponible
Densité relative:	0,8900 +/- 0,01 gms/cc à 25°C
Densité de vapeur relative (AIR=1):	Plus lourd que l'air
Caractéristiques des particules:	Non applicable pour ce produit
Taux d'évaporation:	Non disponible
Total des COV:	807 g/L
% Non volatil:	9,3% +/- 2 p/p
	6,4% +/- 2 p/v

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:

Pas de données.

Stabilité chimique:

Stable, sauf en cas d'incendie.

Risque de réactions dangereuses:

Aucune réaction dangereuse attendue dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

Conditions à éviter:

Chaleur, flammes et étincelles, décharge statique/statique.

Matériaux incompatibles:

Agents oxydants forts. Acides et bases forts, halogènes, oxydes d'azote, alcalis, ammoniac.

Produits de décomposition dangereux:

L'apparition des produits de décomposition dépend de la température, de l'apport d'air et de la présence d'autres matériaux. Monoxyde de carbone et / ou dioxyde de carbone et divers hydrocarbures.

SECTION 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

INGRÉDIENT DANGEREUX	DL50	CL50	HRS
Xylène	3523 mg/kg	27,56 mg/L	4
Éthylbenzène	3500 mg/kg	17,4 mg/L	4
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers) (C8 à C10)	>5000 mg/kg	>7,36 mg/L	4
Acétate de l'éther monométhylque du propylène glycol	8532 mg/kg	non disponible	-
Éther monométhylque de propylène glycol	11700 mg/kg	19843 ppm	4
Éthanol	7060 mg/kg	61 mg/L	4
Méthanol	5628 mg/kg	83,8 mg/L	4
Triméthyl-1,2,4 benzène	5000 mg/kg	18 mg/L	4
Triméthyl-1,3,5 benzène	23000 mg/kg	24 mg/L	4
Triméthyl-1,2,3 benzène	non disponible	non disponible	-
Cumène	2260 mg/kg	39 mg/L	4
Acétate de l'éther monométhylque du propylène glycol (beta-)	non disponible	non disponible	-
.	.	La toxicité de 12,9 % du produit total est inconnue	.

Les renseignements sur les voies d'exposition probables:

Cutanée: Peut être absorbé. Irritation, rougeur, sensation de brûlure, assèchement et fissuration.

Oculaire: Irritation. La sensation cuisante, déchirer, rougeur et gonflement.

Inhalation: Les vapeurs sont irritantes pour les voies respiratoires.

Orale: Nocif, peut entrer dans les poumons. Peut causer la cécité.

Corrosion cutanée / irritation cutanée:

Classé comme irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves / irritation:

Lapin - irritation des yeux - 24 heures

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Non classé comme sensibilisateur.

Mutagénicité des cellules germinales:

Non attendu pour être mutagenic dans des humains.

Cancérogénicité:

Le CIRC a classé l'éthylbenzène comme cancérigène possible pour l'homme, groupe 2B.

Le CIRC a classé le cumène comme cancérigène possible pour l'homme, groupe 2B.

Toxicité pour la reproduction:

Une exposition excessive pendant la grossesse peut être dangereuse pour le fœtus en développement. Peut provoquer des effets fœtotoxiques à la fois en présence et en l'absence de toxicité maternelle, sur la base d'études chez l'animal.

Tératogénicité:

Peut causer des effets foetotoxiques et/ou embryotoxiques à des niveaux qui ne sont pas toxiques pour la mère.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):

Peut causer une dépression du système nerveux central. Peut causer une irritation du système respiratoire. L'ingestion peut endommager le nerf optique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):

Peut causer des effets sur le foie et / ou les reins. Peut causer des effets sur les organes.

Danger par aspiration:

Classé comme un danger d'aspiration.

Effets potentiels sur la santé:

Inhalation:

L'inhalation excessive de vapeurs peut provoquer une irritation nasale et respiratoire. Une exposition prolongée à une concentration élevée de vapeur peut entraîner une dépression du système nerveux central. Les signes de ceci incluent le mal de tête, la nausée, le vertige, la vision floue et l'incoordination.

Ingestion:

Peut causer l'irritation gastro-intestinale, la nausée, des vomissements, la diarrhée, le mal de tête, le vertige, la fatigue et la dépression de système nerveux central. Contient du méthanol. Ne peut pas être rendu non toxique. Avaler même de petites quantités de méthanol peut provoquer la cécité et endommager le nerf optique.

Peau:

Un contact prolongé ou répété peut causer une irritation, une délipidation, une dermatite. Peut assécher la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, une sensation de brûlure, un dessèchement et des gerçures de la peau.

Yeux:

Irritant, peut causer une sensation de brûlure, une rougeur, un gonflement et / ou une vision floue.

Signes et symptômes d'exposition:

Les risques d'exposition néfaste sont minimisés et aucun effet sur la santé n'est prévu lorsque les opérations de l'installation respectent les paramètres réglementaires établis et que tous les contrôles techniques et de sécurité sont pleinement mis en œuvre. Peut causer des effets sur le système nerveux central, notamment des étourdissements, de la faiblesse, de la fatigue, des nausées, des maux de tête, une vision floue et une perte de conscience possible.

Information additionnelle:

Contient du méthanol. Ne peut pas être rendu non-toxique. Avaler même de petites quantités de méthanol peut causer la cécité. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). La dépression du SNC est caractérisée par des maux de tête, des vertiges, des nausées, des vomissements et une incoordination.

SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité:

CL50 (Oncorhynchus Mykiss) 8,2 mg/L, 96H, est. (Xylène)

CL50 (Oncorhynchus Mykiss) 4,2 mg/L, 96H est. (Éthylbenzène)

CL50 (Oncorhynchus Mykiss) 9,22 mg/L, 96H est. (Solvant naphta (fraction des aromatiques légers) (C8 à C10))

CL50 (Pimephales Promelas) 7,22 mg/L, 96H, est. (Triméthyl-1,2,4 benzène)

CL50 (Lepomis Macrochirus) 15400 mg/L, 96H, est. (Méthanol)

Persistance et dégradation:

Pas de données.

Potentiel de bioaccumulation:

Pas de données.

Mobilité dans le sol:

Pas de données.

Autres effets nocifs:

Peut être toxique pour la vie aquatique. Empêcher de pénétrer dans les égouts, les cours de l'eau ou d'autres plans de l'eau. Si le ruissellement se produit, avertir les autorités si nécessaire.

SECTION 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Traitement des déchets:

Recueillir et récupérer ou jeter dans des conteneurs scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne laissez pas ce produit s'écouler dans les égouts / les réserves de l'eau. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

Emballage contaminé:

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site de traitement des déchets agréé pour être recyclés ou éliminés. Étant donné que les contenants vides peuvent contenir des résidus de produit, suivre les avertissements figurant sur l'étiquette même après avoir vidé le contenant.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD Classification (Routier Seulment):CLASSE 3 UN1263 II

Appellation Réglementaire (Routier Seulment): ..PEINTURE

Une détermination scientifique fondée sur les ingrédients de la formulation a été conclue le 13 mai 2026 afin de définir les classifications du transport des marchandises dangereuses.

SECTION 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Ce matériel est inclus dans la Liste intérieure des substances (DLS) en vertu de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement).

Ce matériau a été classé conformément aux critères de risque des produits contrôlés les règlements (RPC) et la FDS contiennent toutes les informations requises par le RPC.

Ce matériau répond aux exigences de l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act / Loi sur le contrôle des substances toxiques).

Le contenu de cette fiche de données de sécurité est conforme à la norme OSHA Hazard Communication Standard (association pour la sécurité et la santé au travail) 29CFR 1910.1200

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Date de Révision: 13 mai 2026

Date d'Imprimée:..... 14 mai 2026

Numéro de Version: 3

LÉGENDE AUX ABRÉVIATIONS:

CAS:.....SERVICES ABSTRAITS CHIMIQUES

CIRC:.....CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER

CL:.....CONCENTRATION LETHALE

DL:.....DOSE LETHALE

TMD:.....TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

VLS:.....VALEUR LIMITÉ DE SEUIL

COV:.....COMPOSÉ ORGANIQUE VOLATILE

Les informations contenues dans ce formulaire sont basées sur des données provenant de sources considérées comme fiables, mais Katilac Coatings Inc. ne garantit pas l'exactitude ou l'exhaustivité de celles-ci. Les informations sont fournies aux personnes qui achètent ou utilisent le matériel auquel elles se réfèrent et Katilac Coatings Inc. décline expressément toute responsabilité pour les pertes ou dommages, y compris les dommages indirects, ou pour les blessures (y compris la mort) découlant directement ou indirectement du fait informations ou utilisation du matériel.